

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-022 – Mission d'analyse de risque du béton – Marché couvert – Place René Pauwels - Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu le projet de réhabilitation du Marché Couvert – Place René Pauwels – Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie,
- Vu l'offre reçue,
- Considérant qu'il est nécessaire de bénéficier d'une mission d'analyse de risque du béton du site « Marché Couvert » – Place René Pauwels – Condé-sur-Noireau - 14110 Condé-en-Normandie,

DÉCIDE

Article 1 – De signer avec la Société Socotec - Immeuble Mirabeau – 5 place des Frères Montgolfier – Guyancourt CS 70732 – 61101 Alençon, le devis d'une mission d'analyse de risque du béton du site « Marché Couvert » - Place René Pauwels – Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie pour un montant de 7 000.00€ HT soit 8 400.00 € TTC.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 5 mars 2026

LE MAIRE

Valérie DESQUESNE